

Image not found or type unknown



Regroupement familial sur place

Par **MOSO**, le **12/04/2012** à **09:35**

Bonjour,

Je suis tunisienne et je suis actuellement étudiante en France en Master.

je me suis mariée en Tunisie avec un tunisien qui réside en France(Il à la carte de résident de 10 ans) et je suis actuellement avec lui en France.

sachant que mon mari remplit parfaitement les conditions de ressources et de logement pour le regroupement familial, est-ce que ma situation entre dans le cadre du regroupement familial sur place ?

Y'a t-il quelqu'un qui est dans la même situation que moi?

Merci d'avance